

Fédération Tunisienne de Football

PV N° « 8 »

Saison Sportive 2015/2016

Commission Nationale de Discipline et de Fair – Play

Réunion du Samedi 09 Janvier 2016 ouverte à 09h30

Sous la présidence de M . Mohamed Ali Gherib

Membres Présents : MM – Fethi Ben Hassen – Allala Rhouma .

Cas du président du Croissant Sportif Akouda M. Atef Trabelsi :

- La commission nationale de discipline et de Fair-Play décide de classer sans suite le dossier disciplinaire de M.Atef Trabelsi titulaire de la CIN N° 05567420 .

Cas du président du club El Gouafel Sport de Gafsa M.Ridha Mhamdi :

- M. Ridha Mhamdi président du club El Gouafel Sport de Gafsa signalé lors de la rencontre ST/EGSG des séniors du 23/12/2015 pour propos grossiers et menace verbale envers arbitre à été condamné à cinq (05) matchs + Un (01) match récidive soit six (06) matchs d'interdiction de banc à compter de la date de la notification de la décision et une amende de trois (03) milles dinars (3000 DT) (1500 DT +1500 DT pour récidive) majoré de trois (03) mille dinars (3000 DT) supplémentaire et ce conformément aux dispositions de l'article 44 Tableau E paragraphe 3 du code disciplinaire de la FTF .


Cas du président du Club Sportif Sfaxien M Lotfi Abdennadher :

- M. Lotfi Abdennadher président du Club Sportif Sfaxien signalé lors de la rencontre EST/ CSS des séniors du 27/12/2015 pour propos grossiers , injurieux et blessants et pour comportement obscène et crachat envers arbitre a été condamné à six (06) matchs d'interdiction de banc à compter de la date de la notification de la décision et une amende de trois (03) mille dinars (3000DT) majoré de trois (03) mille dinars supplémentaire et ce conformément aux dispositions de l'article 44 Tableau E paragraphes 3 et 4 du code disciplinaire de la FTF .

Séance levée à 12h00

Le Président de la CNDF

Mohamed Ali Gherib



Le Rapporteur de la CNDF

Mohamed Salah Fathallah

